

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PAFIO 2025-02

Unité d'aménagement 112-63

Consultation publique tenue du 26 février au
19 mars 2025

Le 19 juin 2025 (version mise à jour le 16 septembre 2025)

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Remerciements

Nous remercions la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bonaventure ainsi que les membres des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
195, boulevard Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1H0

Téléphone : 418 388-2125

Courriel : Gaspesie-iles-de-la-madeleine.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Photographies de la page couverture

Maude Gagné

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN 978-2-555-01804-4 (PDF)

Table des matières

| | |
|--|---|
| Contexte | 1 |
| Contexte légal | 1 |
| Objectifs de la consultation..... | 1 |
| Période et unité d'aménagement visées..... | 2 |
| Information rendue accessible..... | 3 |
| Bilan de la participation | 3 |
| Synthèse des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner | 4 |
| Conclusion..... | 8 |

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1 – Nombre de répondantes et répondants ayant participé à la consultation publique et nombre de commentaires reçus..... | 3 |
| Tableau 2 – Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner | 5 |
| Tableau 3 – Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique | 10 |

Liste des annexes

| | |
|---|----|
| Annexe 1 – Annonce de la tenue de la consultation..... | 10 |
| Annexe 2 – Avis public..... | 11 |
| Annexe 3 – Activité d'information tenue | 12 |
| Annexe 4 – Projet de revégétalisation de chemins forestiers – Secteur Sud-Est | 13 |
| Annexe 5 – Projet de revégétalisation de chemins forestiers – Secteur Nord | 14 |

Liste des abréviations et des sigles

| | | |
|---------------|-------|--|
| LADTF | | <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i> |
| MRC | | Municipalité régionale de comté |
| MRNF | | Ministère des Ressources naturelles et des Forêts |
| PAFIO | | Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel |
| PAFIT | | Plan d'aménagement forestier intégré tactique |
| PAS | | Plan d'aménagement spécial |
| RADF | | <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État</i> |
| TBE | | Tordeuse des bourgeons de l'épinette |
| TFR | | Territoire forestier résiduel |
| TGIRT | | Table de gestion intégrée des ressources et du territoire |
| TLGIRT | | Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire |
| UA | | Unité d'aménagement |
| VOIC | | Valeurs, objectifs, indicateurs et cibles |
| ZHR | | Zone d'habitat en restauration |

Contexte

Contexte légal

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) et tactiques (PAFIT).

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté (MRC) à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le Ministère prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

L'organisme responsable de la TGIRT est la MRC de Bonaventure. Les TGIRT ont pour mandat de collaborer avec la Direction de la gestion des forêts à la planification forestière par le processus d'élaboration des PAFIO et des PAFIT. Elles assurent un processus de concertation permettant de formuler des recommandations en lien avec la planification et la mise en œuvre de l'aménagement forestier intégré.

Objectifs de la consultation

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but :

- de répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

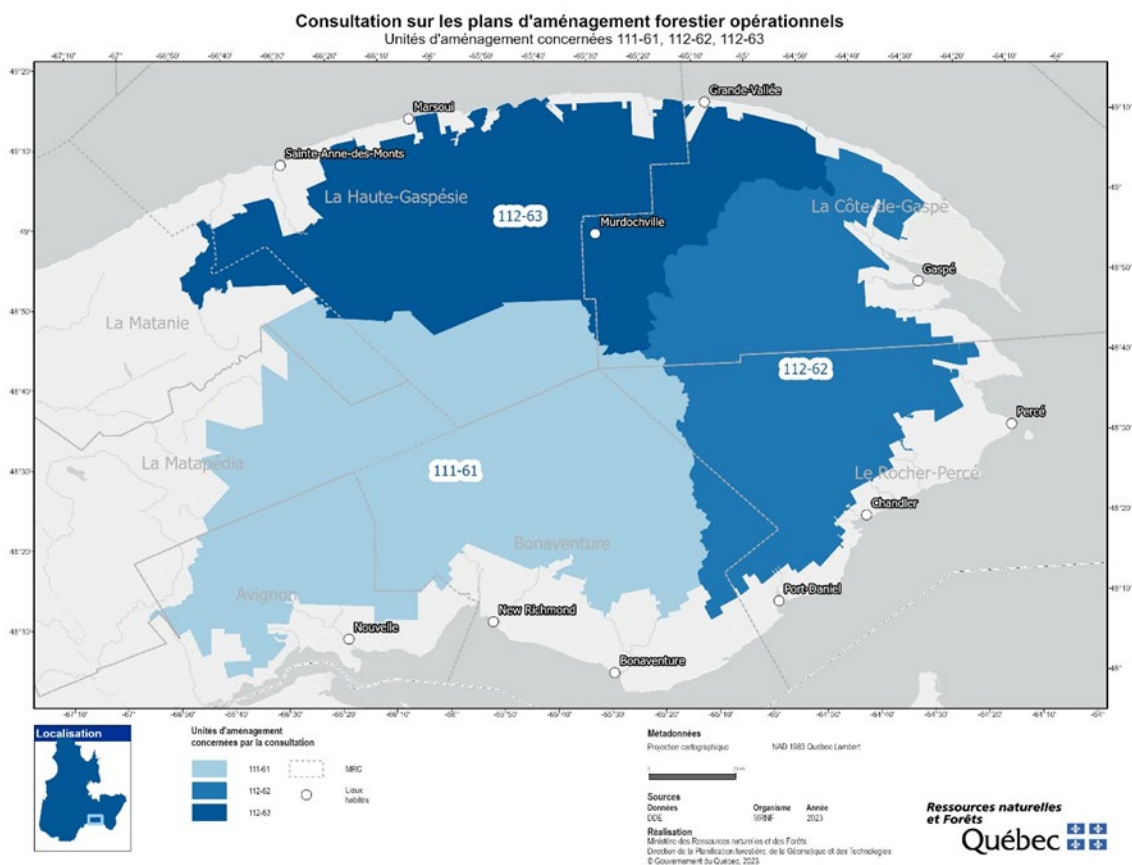
Source : *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*, 2021.

Période et unité d'aménagement visées

Du 26 février au 19 mars 2025, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l'unité d'aménagement 112-63. Ces modifications portaient sur la planification de nouvelles fermetures de chemins qui pourraient être réalisées dans le cadre de travaux visant la restauration de l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie. Ces modifications ont pour objectif la reconstruction du couvert végétal sur certains chemins forestiers.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion d'un avis public présenté en annexes (annexes 1 et 2).

Carte 1 - Unité d'aménagement visée par la consultation



Information rendue accessible

Durant la période de consultation, le Ministère a mis en ligne une carte interactive présentant les projets de modifications du plan d'aménagement forestier pour lesquels il souhaitait consulter la population. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://operationsregionales.mrnf.gouv.qc.ca/portal/apps/webappviewer/index.html?appid=0d694f4a1e5a4db8819585d8ab7b945a). La clientèle pouvait se positionner sur la carte et identifier le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la carte des consultations antérieures disponible au lien suivant :

<https://operationsregionales.mrnf.gouv.qc.ca/portal/apps/webappviewer/index.html?appid=0d694f4a1e5a4db8819585d8ab7b945a>.

Bilan de la participation

Dans le cadre de la présente consultation publique, 41 répondantes et répondants ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique. Au total, 49 commentaires ont été reçus, parmi lesquels 10 ont été formulés par un organisme, une association ou une entreprise.

Tableau 1 – Nombre de répondantes et répondants ayant participé à la consultation publique et nombre de commentaires reçus

| Répartition des commentaires reçus | | | | |
|------------------------------------|--|-----------------------|--|---|
| Unité d'aménagement | Nombre de répondantes et répondants ayant transmis au moins un commentaire | | Nombre total de commentaires transmis par l'ensemble des répondantes et répondants | Proportion des commentaires reçus par unité d'aménagement (%) |
| | À titre personnel | Au nom d'un organisme | | |
| 112-63 | 32 | 9 | 49 | 100 % |
| Ensemble des UA | 32 | 9 | 49 | 100 % |

Synthèse des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Les commentaires ainsi que les suivis que le Ministère entend leur donner sont détaillés au tableau 2.

Tableau 2 – Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

| Thème | Catégorie de participants et participantes | Résumé du commentaire | Suivi du MRNF |
|-------------------------------|--|--|---|
| Respect des droits consentis | Villégiateur (5) Membre d'un groupe environnemental Adeptes de récréotourisme | Inquiétude face à l'accessibilité aux baux de villégiature. Inquiétude face à l'accessibilité aux infrastructures réalisées par les chasseurs. | Le territoire public est un patrimoine collectif qui appartient à l'ensemble des Québécois. Pour utiliser le territoire public de façon permanente, il faut obligatoirement obtenir un droit foncier délivré par le MRNF ou un de ses délégués. Un bail de villégiature, par exemple, permet à son détenteur de pratiquer la villégiature sur un terrain dont la superficie est généralement de 4 000 mètres carrés. Ce droit d'utilisation ne confère à son détenteur aucun droit particulier de chasse, de pêche, de coupe d'arbre ou de piégeage. En période de chasse, les installations des utilisateurs du territoire doivent être temporaires et démontables, et être enlevées après l'activité pratiquée. Le MRNF s'assurera de maintenir les accès aux détenteurs de droits fonciers. Un courriel expliquant la mesure d'harmonisation sera transmis aux demandeurs. |
| Protection de la biodiversité | Chasseur (2) Adeptes de récréotourisme (7) Villégiateur Membre d'un groupe environnemental (5) Entreprise privée | Inquiétude quant à l'impact des chemins sur la qualité de l'habitat du caribou. Souhait de restaurer des massifs forestiers afin de recréer des habitats favorables au caribou. Souhait de ne pas protéger le caribou. | Plusieurs documents stratégiques élaborés en collaboration avec la TGIRT, notamment le VOIC Rétablissement du caribou de la Gaspésie , démontrent qu'il y a un consensus régional sur ces points : <ul style="list-style-type: none"> • L'enjeu de la protection de la biodiversité est reconnu. • L'objectif de participer à la restauration d'habitats fauniques comme le milieu aquatique ou celui du caribou est entériné. • La fermeture de chemins comme moyen concret et prioritaire de restauration d'habitats est reconnue et retenue. Un courriel expliquant la mesure d'harmonisation sera transmis aux demandeurs. |

| Thème | Catégorie de participants et participantes | Résumé du commentaire | Suivi du MRNF |
|---------------------------------|--|---|---|
| Politique d'abandon des chemins | Chasseur (2) | Souhait de laisser les chemins forestiers se refermer naturellement au fil des années. | <p>La proposition entre en contradiction avec les enjeux et constats exposés dans les différents travaux de la TGIRT. Les chemins sont considérés comme des perturbations permanentes pour l'habitat du caribou et des travaux régionaux de suivis de chemins « refermés » naturellement démontrent que ces chemins sont encore utilisés par les proies alternatives.</p> <p>En plus de réduire les perturbations de l'habitat du caribou, la fermeture de chemins permet d'augmenter la superficie de forêts d'intérieur, de réduire la perte de superficie productive, de limiter les apports en sédiments, de réduire la présence de traverses de cours d'eau permanentes vouées à la désuétude et, par conséquent, la dégradation de l'habitat aquatique.</p> <p>Un courriel expliquant la mesure d'harmonisation sera transmis aux demandeurs.</p> |
| Accès au territoire | Chasseur (4) Adeptes de récréotourisme (3) Citoyen (4) | Inquiétude face à l'accès au territoire pour la pratique de la chasse ou d'autres activités de plein air. | <p>La proposition initiale a été modifiée pour tenir compte des préoccupations des chasseurs soutenues par les élus de la MRC de La Haute-Gaspésie. Une mesure d'harmonisation comprenant une fermeture graduelle a été convenue ainsi :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pour le secteur Est - Chic-Chocs (annexe 4) situé entièrement sur le territoire de la réserve faunique des Chic-Chocs : procéder à la fermeture des chemins selon la séquence suivante : (1) affichage à l'été 2025 et (2) fermeture en 2026. 2. Pour le secteur Nord - Lac Vison (annexe 5) situé à la frontière entre la réserve faunique des Chic-Chocs et le territoire « libre » : procéder, en 2025, à la fermeture des chemins situés sur le territoire de la réserve faunique et de ceux situés en territoire « libre » se trouvant essentiellement enclavés par celle-ci. 3. Pour les autres chemins ayant fait l'objet d'une consultation pour ce secteur, de même que celui du secteur Ouest - Ruisseau Isabelle, une fermeture graduelle est envisagée une fois le projet pilote pour les caribous montagnards de la Gaspésie en vigueur. Un retour à la TGIRT sera fait avant toute autre fermeture. <p>Avec cette mesure d'harmonisation, le projet de fermeture de chemins modifié passe de 549 km à 224 km de chemins en fermeture, essentiellement sur le territoire géré par la Société des établissements de plein air du Québec (14,6 km de chemins praticables sur le territoire dit « libre »).</p> <p>Un courriel expliquant la mesure d'harmonisation sera transmis aux demandeurs.</p> |

| Thème | Catégorie de participants et participantes | Résumé du commentaire | Suivi du MRNF |
|-------------------------|---|--|--|
| Période de travaux | <p>Membre d'un groupe environnemental</p> <p>Adepte de récréotourisme</p> | <p>Pour minimiser le dérangement du caribou, réaliser les travaux entre le 15 juillet et le 15 septembre.</p> <p>Pour tous les secteurs situés à l'intérieur de la réserve faunique des Chic-Chocs, éviter de réaliser les travaux pendant la période de chasse à l'orignal.</p> | <p>Le MRNF s'engage à faire les travaux entre le 15 juillet et le 15 septembre sur le territoire dit « libre » et entre le 15 juillet et le 3 septembre sur le territoire de la Sépaq.</p> <p>Un courriel expliquant la mesure d'harmonisation sera transmis aux demandeurs.</p> |
| Accès en cas d'incendie | Citoyen (2) | Inquiétude face à l'accessibilité à la forêt en cas d'incendie. | <p>La plus grande cause de feux de forêt est d'origine humaine. La fermeture de massifs entraîne une diminution des activités humaines, ce qui, par conséquent, réduit la probabilité de feux.</p> <p>Lorsqu'un feu est actif, les chemins utilisés pour accéder au secteur doivent permettre l'accès aux véhicules des pompiers forestiers. Les chemins visés par la fermeture sont, en grande majorité, non carrossables pour ces véhicules.</p> <p>Les massifs forestiers recréés n'enclavent pas une immense superficie de territoire et ceux-ci demeurent entourés de chemins ciblés comme devant être maintenus.</p> <p>Un courriel expliquant la mesure d'harmonisation sera transmis aux demandeurs.</p> |

Conclusion

Comme ceux amorcés au cours des dernières années dans les territoires sous gestion de la Sépaq, les projets de démantèlement de chemins proposés en consultation font suite à une série de travaux réalisés en 2020 (49 km) et 2021 (49 km) dans la réserve faunique des Chic-Chocs et en 2022 dans le parc de la Gaspésie (13 km), totalisant près de 111 km. Les projets de fermeture de chemins découlent des travaux de la TGIRT de la Gaspésie. Travaillant par consensus, soit par l'identification de solutions aux enjeux auxquelles tous les membres acceptent de se rallier, la TGIRT souligne l'importance de réduire le taux de perturbation dans la zone d'habitat en restauration (ZHR), cible la fermeture de chemins dans le massif de conservation comme action prioritaire à réaliser et presse le MRNF d'agir. Parmi les travaux d'intérêt à cet effet, notons les suivants :

- La fiche [VOIC Rétablissement du caribou](#), qui précise notamment :
« *la zone d'habitat essentiel constitue le cœur des habitats fréquentés par le caribou montagnard de la Gaspésie; c'est la zone prioritaire à restaurer. La fermeture de chemins a été ciblée comme une mesure prioritaire [...], le MRNF prévoit procéder, dans les secteurs névralgiques, au démantèlement et au reboisement de chemins multiusages.* »
- La fiche [VOIC Développement et entretien intégrés de la voirie forestière](#), qui formule la proposition suivante :
« *établir un plan de gestion de la voirie forestière pour la région, ce qui devrait fournir des solutions pour répondre à l'enjeu de la qualité de l'eau et [à celui de] la fragmentation de la matrice forestière.* »
- Le [Plan de gestion de la voirie forestière](#) (TGIRT), qui priorise la solution suivante :
« *Solution 1 : La fermeture des chemins existants, dans le but d'augmenter la superficie de forêt d'intérieur, [de] réduire les perturbations de l'habitat du caribou, [de] réduire la perte de superficie productive, [de] réduire les risques d'érosion et d'apport de sédiments vers les cours d'eau.* »
- Le [Mémoire de la TGIRT sur le caribou montagnard de la Gaspésie](#), qui formule la recommandation suivante :
« *Recommandation 5 – Les membres de la TGIRT recommandent de diminuer rapidement le nombre de chemins dans la zone d'habitat essentiel (ZHE) et dans sa périphérie.* »

Par souci de cohérence gouvernementale, la Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (DGFo-11) s'est également appuyée sur les intentions d'orientations gouvernementales inscrites au document [Projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie – printemps 2024](#) afin de proposer la fermeture de chemins dans des secteurs névralgiques.

Une préoccupation quant à la perte d'accès au territoire pour la pratique de la chasse a occupé une grande part du processus d'harmonisation. Ainsi, considérant :

- que tous les travaux de la TGIRT des dernières années soulignent l'importance de réduire le taux de perturbation dans la ZHR, ciblent la fermeture de chemins dans le massif de conservation comme action à réaliser prioritairement et pressent le MRNF d'agir;
- qu'il est important de réduire le taux de perturbation dans la ZHR;
- qu'il s'avère nécessaire de collaborer au maintien du certificat FSC;
- que les consultations ont permis de constater que la majorité des organisations et citoyens sont favorables au projet;
- que les commentaires défavorables portent essentiellement sur la perte d'accès au territoire pour pratiquer la chasse dans les zones ciblées par la fermeture, sans y restreindre la pratique;

- qu'en moyenne, 460 km de chemin sont implantés, améliorés ou font l'objet d'une réfection en Gaspésie chaque année;
- que des budgets sont disponibles pour des travaux de fermeture de chemins en 2025;

la proposition soumise en consultation a été modifiée afin de trouver un équilibre entre les préoccupations exprimées et la volonté du milieu. En conclusion, en 2025 et 2026, environ 18 km de chemins seront démantelés dans les limites de la réserve faunique des Chic-Chocs, ainsi que 14 km de chemins sur le territoire dit « libre ». Ces chemins se trouvent essentiellement enclavés par le démantèlement des chemins de la réserve. L'analyse opérationnelle se poursuit pour les kilomètres résiduels ayant fait l'objet d'une harmonisation dans le cadre de la présente consultation, de sorte que le nombre de kilomètres de chemins à démanteler pourrait être revu à la hausse.

Rappelons que la nature inclusive des TGIRT fait en sorte que les parties intéressées par l'aménagement forestier peuvent s'exprimer en amont du processus de planification. Ainsi, plusieurs commentaires ont été émis lors des rencontres de TGIRT, lesquels ont servi à bonifier certaines balises liées à la planification et à convenir d'ententes d'harmonisation. Par ailleurs, les membres des TGIRT ont participé activement à l'élaboration du PAFIT et des fiches Valeurs, objectifs, indicateurs et cibles (VOIC) par la mise en œuvre d'une démarche enjeu-solution. Cette façon de faire a permis de prendre en compte un grand nombre de préoccupations en amont du processus de planification opérationnelle et, bien entendu, en amont de la consultation publique.

Il est à noter que les commentaires émis sont présentés à la TGIRT et que l'harmonisation du PAFIO se fait par consensus à cette même TGIRT.

ANNEXE 1 – ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF ou par l'organisme responsable, pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau 3 – Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

| Moyen | Public ciblé | Précisions | Nombre | Date |
|-----------------------|---|--|-----------------------------|--------------------------------|
| Présentation | TGIRT | Une présentation du PAFIO a été faite à la TGIRT le 20 février 2025. | 63 organismes membres | 20-02-2025 |
| Consultations ciblées | MRC de La Haute-Gaspésie Sépaq FÉDÉCP Communautés autochtones APTIG | Des présentations et rencontres ont eu lieu avec les partenaires afin de cibler les potentielles préoccupations en amont et en parallèle de la consultation. | 5 organisations | Du 21-01-2025 au 28-04-2025 |
| Avis public | Lecteurs et lectrices de quotidiens et d'hebdomadaires | Tous les hebdomadaires des MRC touchées par les unités d'aménagement | <i>L'Avantage Gaspésien</i> | 26-02-2025 |
| | | | <i>Gaspésie Nouvelles</i> | 26-02-2025 |
| Courriel | Citoyennes et citoyens | Liste des citoyennes et citoyens ayant manifesté leur intérêt à être informés des consultations publiques | 9 personnes | 27-11-2024 |

ANNEXE 2 – AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA GASPÉSIE DU 26 FÉVRIER AU 19 MARS 2025

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les modifications prévues dans le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) en vigueur pour l'unité d'aménagement 112-63.

Ces modifications portent sur la planification de nouvelles fermetures de chemins qui pourraient être réalisées dans le cadre de travaux visant la restauration de l'habitat du caribou montagnard. Ces modifications visent à reconstruire le couvert végétal sur certains chemins forestiers.



Pour consulter les plans et transmettre vos commentaires :

Quebec.ca/consultations-foret-gaspesie-les



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Les équipes du Ministère sont disponibles pour vous renseigner sur la consultation, répondre à vos questions et vous aider à émettre vos commentaires du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, aux coordonnées suivantes :

Par courriel : Gaspesie-Iles-de-la-madeleine.forest@mmf.gouv.qc.ca

Au bureau, sur rendez-vous seulement :

Bureau de Caplan
Tél. : 418 388-2125, poste 0
195, boulevard Perron Est, Caplan (Québec) G0C 1H0

Bureau de Sainte-Anne-des-Monts
Tél. : 418 763-5581, poste 0
124, 1^{re} Avenue Ouest, Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5

Bureau de Gaspé
Tél. : 418 360-8371, poste 0
21, rue des Lilas, Gaspé (Québec) G4X 2L9

Québec

1208072

Mercredi 26 février 2025 | 11

ANNEXE 3 – ACTIVITÉ D'INFORMATION TENUE

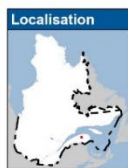
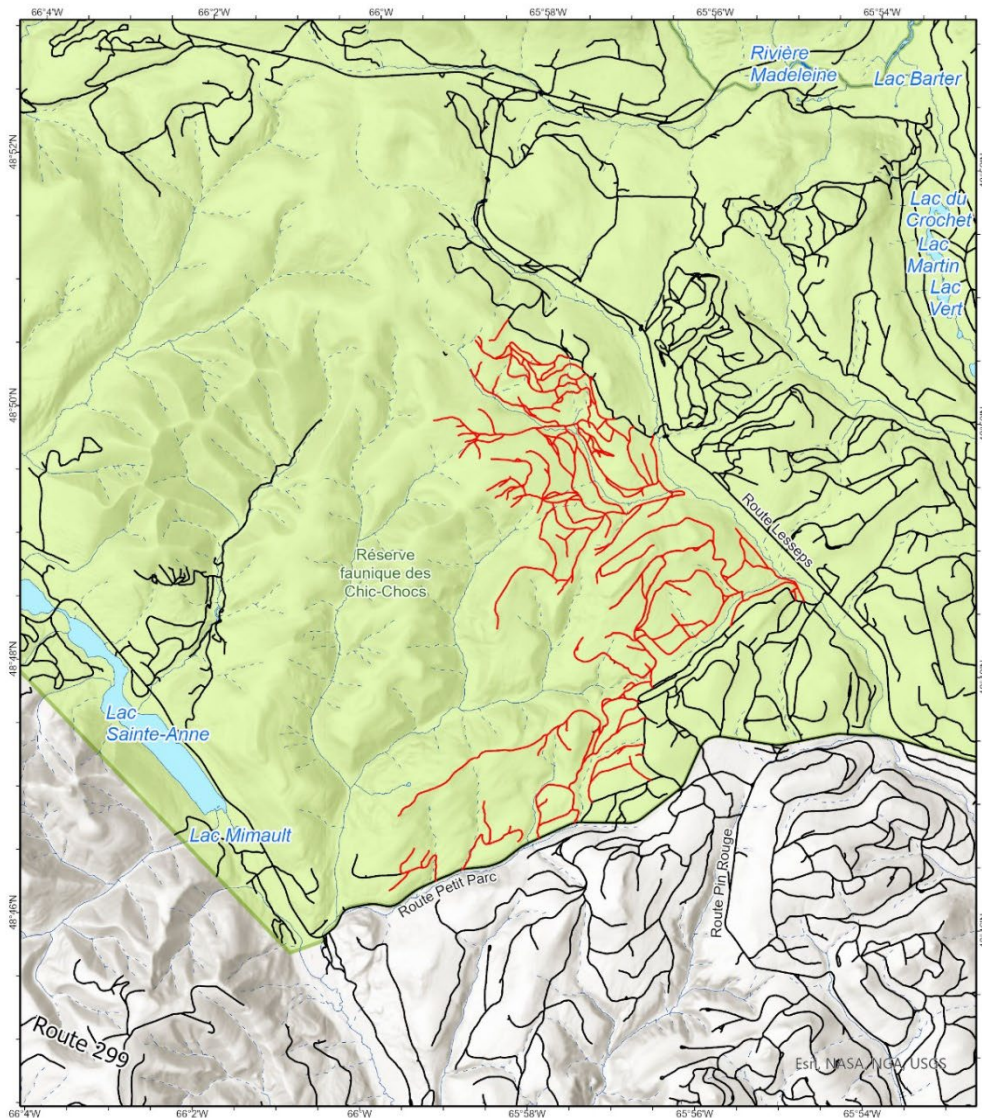
Considérant que :

- la Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (DGFo-11) a organisé des activités d'information à plusieurs reprises dans le passé et qu'il n'y avait pas de participation d'année en année malgré l'effort investi;
- la TGIRT de la Gaspésie compte un grand nombre de participants, qui représentent la majorité des utilisateurs et utilisatrices de la forêt, et collabore activement à l'élaboration des PAFIO, notamment en ayant rédigé 26 fiches Valeurs, orientations, indicateurs et cibles (VOIC) à partir des préoccupations exprimées par le passé;
- la DGFo-11 a organisé des consultations ciblées avec les partenaires principaux afin de cerner les potentielles préoccupations en amont et en parallèle de la consultation;

la DGFo-11 n'a pas effectué d'activité d'information supplémentaire.

ANNEXE 4 – PROJET DE REVÉGÉTALISATION DE CHEMINS FORESTIERS – SECTEUR SUD-EST

Projet de revégétalisation de chemins forestiers Secteur Sud-Est : Lac Sainte-Anne



- Chemin forestier ciblé pour des travaux de revégétalisation
- Chemin forestier demeurant ouvert à la circulation

Metadonnées

Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°. Système de coordonnées planes du Québec (SCOPE), fuseau 05.

0 1,5 km 1/78 125

Sources

| Données | Organisme | Année |
|--------------------|-----------|-------|
| Données régionales | M/RNF | 2025 |

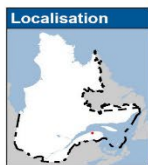
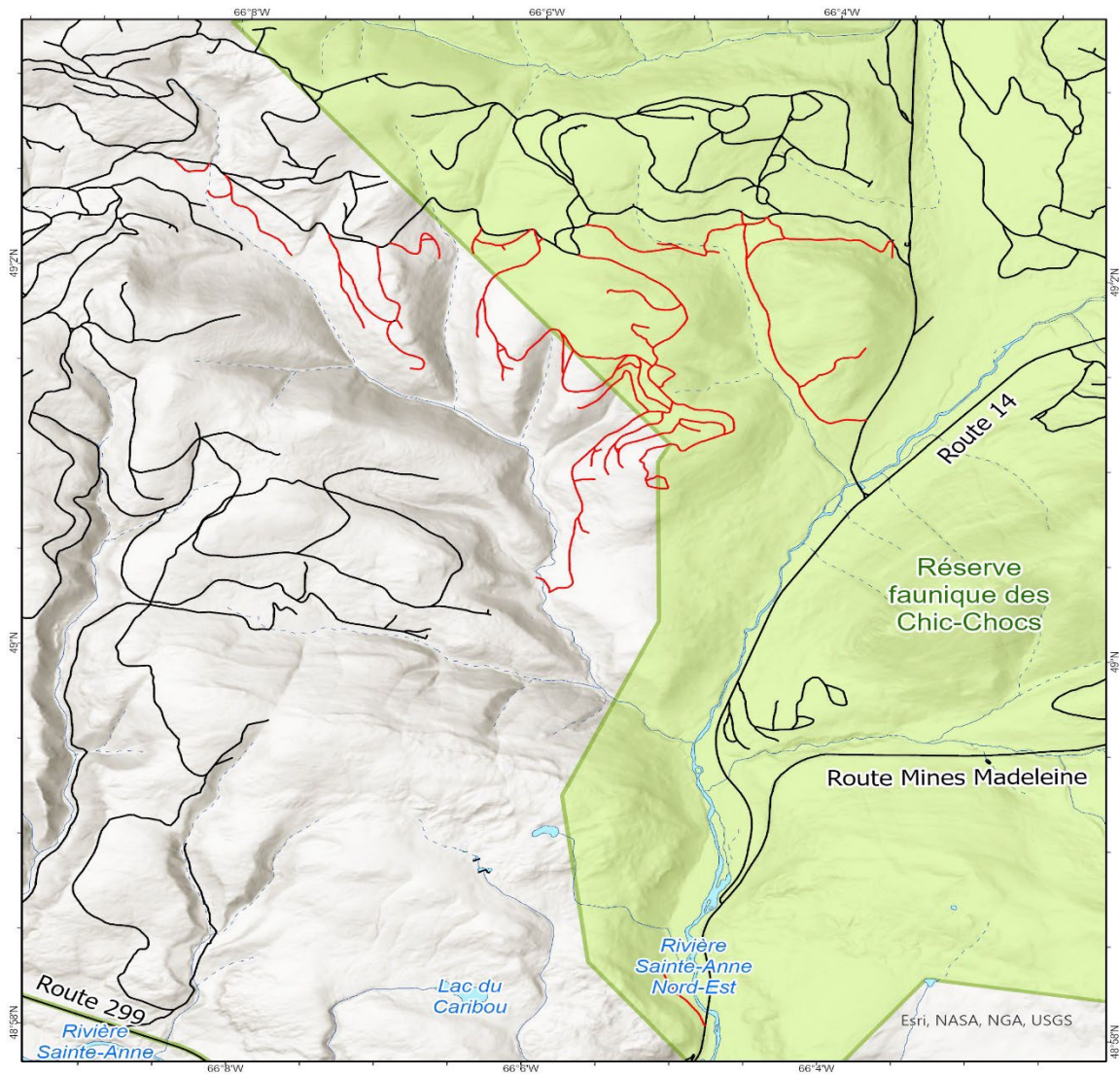
Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts
Gaspésie–les-Îles-de-la-Madeleine
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2025

**Ressources naturelles
et Forêts**
Québec

ANNEXE 5 – PROJET DE REVÉGÉTALISATION DE CHEMINS FORESTIERS – SECTEUR NORD

Projet de revégétalisation de chemins forestiers Secteur Nord : Ruisseau Porc-Épic



— Chemin forestier ciblé pour des travaux de revégétalisation
— Chemin forestier demeurant ouvert à la circulation

Métadonnées
Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 05.
0 1 km 1/50 000

Sources
Données : Données régionales
Organisme : MRNF
Année : 2025

Réalisation
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts
Gaspésie—Îles-de-la-Médouane
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2025



*Ressources naturelles
et Forêts*

Québec 